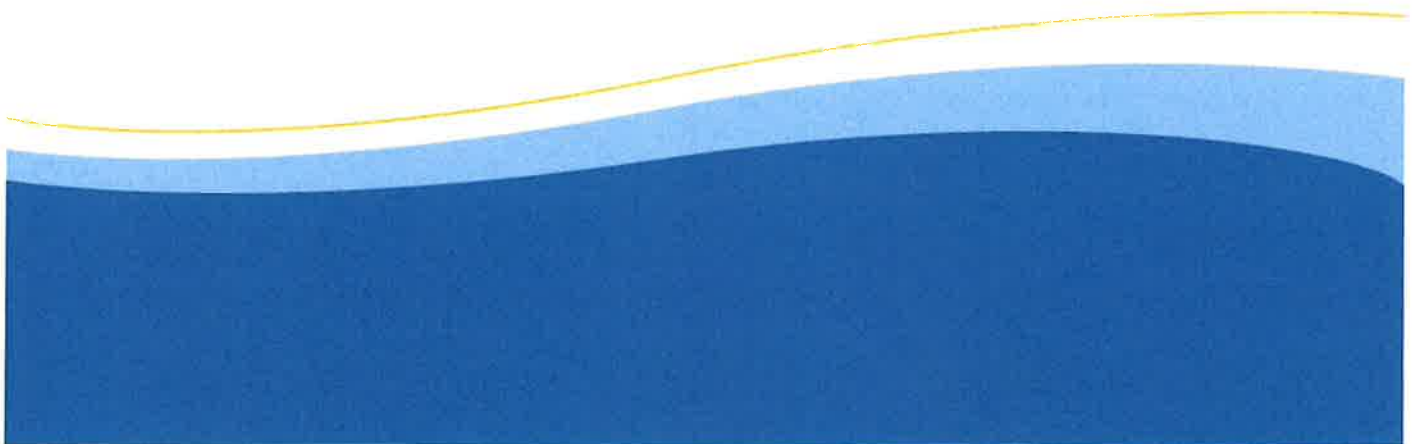


# PROJET ÉDUCATIF

Communauté de Communes Porte du Jura

JANVIER 2021

*Delibération du 18 janvier 2021*



## SOMMAIRE

1 – Qu'est-ce que le Projet Éducatif ?	P.3
2 – Le territoire de la Communauté de Communes	P.3
3 – Organisation et fonctionnement	P.4
4 – Le public accueilli	P.6
5 – Les valeurs éducatives de la Communauté de Communes Porte du Jura	P.6
6 – Les moyens humains	P.8
7 – Les moyens financiers	P.9
8 – Les moyens techniques	P.9
9 – L'accueil des usagers, la relation aux familles	P.10
10 – Les rythmes éducatifs et la nature des activités proposées	P.10
11 – Les séjours de vacances et les stages	P.11
12 – Évaluation du Projet Éducatif	P.11

## 1 -- Qu'est-ce que le Projet Éducatif ?

Les accueils de loisirs sont des **espaces éducatifs** qui placent au centre de toute action l'enfant ou le jeune et ses besoins. Leur vie repose sur des finalités et des méthodes cohérentes qui doivent être exposées clairement par écrit et portées à la connaissance des parents et de l'administration.

Le Projet Éducatif est obligatoire. Il **traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes**. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le Projet Éducatif est élaboré par la personne physique ou morale organisant l'accueil de mineurs. Il est commun à l'ensemble des accueils organisé par un même organisateur.

Le Projet permet :

- Aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter les objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes.
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.
- Aux fonctionnaires sous l'autorité des ministres chargés de la Jeunesse et des Sports :
  - \* de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil.
  - \* d'observer les éventuels dysfonctionnements de l'accueil et les objectifs énoncés
  - \* de faire le lien avec d'autres dispositifs

## 2 – Le territoire de la Communauté de Communes



La Communauté de Communes Porte du Jura compte 10 822 habitants pour 23 communes, dont un bourg-centre structurant (Saint Amour) ainsi que deux Pôles d'équilibres (Cousance et Beaufort-Orbagna). Beaufort et Cousance constituent deux pôles d'équilibres indispensables au maillage territorial en matière de commerces, services et équipements de proximité.

**Les 0-17 ans représentent 21% de la population de la Communauté de Communes (janvier 2019).**

La Communauté de Communes détient la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire. À ce titre, elle a en charge les travaux d'investissement et de fonctionnement dans les écoles et les accueils de loisirs, les dépenses de gestion courante liées aux bâtiments, les crédits pédagogiques, les subventions aux coopératives scolaires et les frais de personnels.

La Communauté de Communes Porte du Jura compte sur son territoire de nombreuses structures communautaires dédiées à l'enfance :

- 1 crèche à Saint Amour
- 7 écoles (Beaufort-Orbagna, Val-Sonnette, Augisey, Cousance, Saint Amour et Balanod)
- 6 accueils de loisirs situés à proximité immédiate des écoles
- 1 secteur jeunes

La gestion de la cantine est assurée par les accueils de loisirs périscolaires, qui proposent également un service d'accueil durant le matin, le soir, les mercredis et les vacances. Ces services sont facturés aux familles et les tarifs sont encadrés par la CAF.

La préparation des repas est assurée par un prestataire extérieur, le Restaurant Municipal de Lons le Saunier.

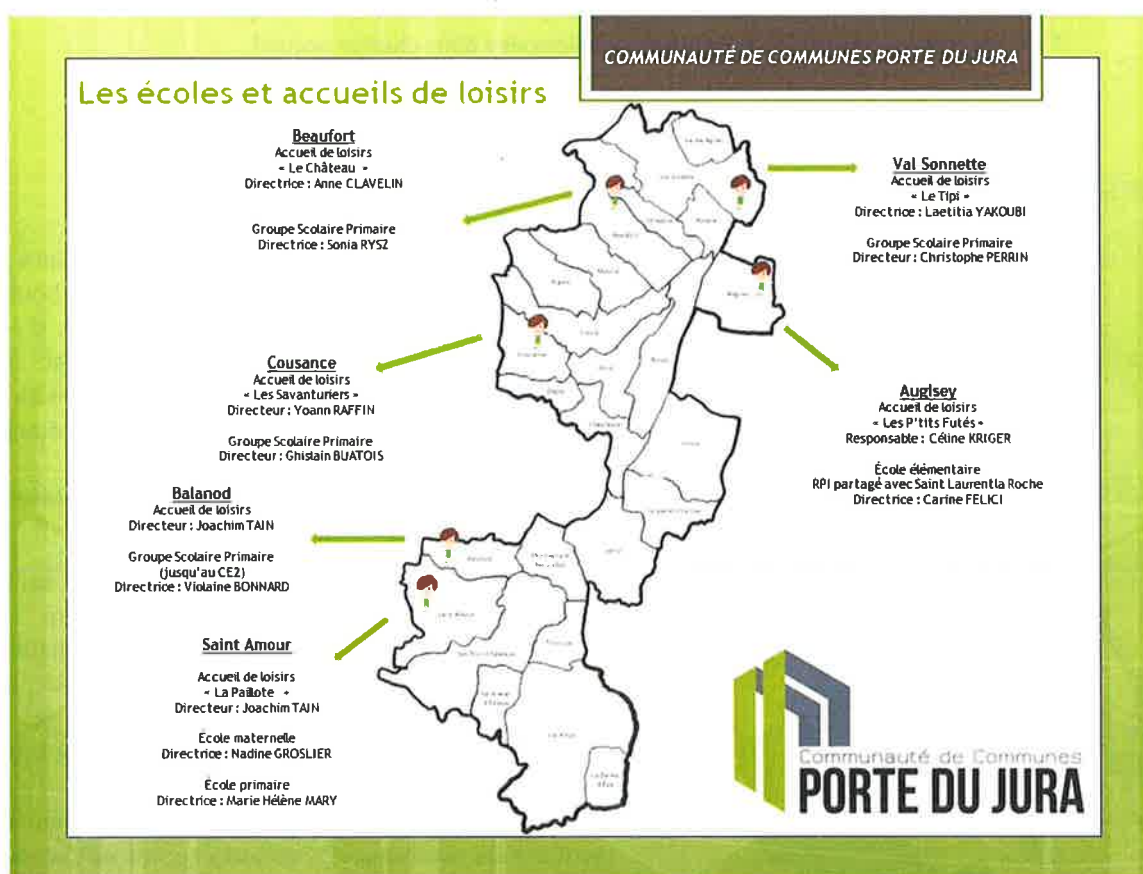
### 3 – Organisation et fonctionnement

#### Les accueils de loisirs.

Un organisateur peut choisir de déclarer ou de ne pas déclarer son accueil en fonction du service qu'il souhaite rendre aux parents. S'il fait le choix de proposer une garderie, il ne fait pas de déclaration auprès des services de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population) et il n'est alors pas tenu d'élaborer de projet éducatif ni de respecter les exigences liées à l'encadrement (qualification et taux d'encadrement). Une garderie est la surveillance d'un lieu d'accueil (cour, préau, salle d'activité) avec ou sans mise à disposition de matériel éducatif et/ou pédagogique. Les activités proposées dans une garderie ont vocation à occuper les enfants.

À contrario, l'organisation d'un accueil de loisirs (périscolaire ou extrascolaire) est issue de la réflexion conduite par un organisateur dans le cadre d'un projet éducatif dont la mise en œuvre a également fait l'objet d'une préparation de la part de l'équipe d'encadrement (projet pédagogique).

6 accueils de loisirs se trouvent sur la Communauté de Communes Porte du Jura, à proximité immédiate des écoles.



**6 accueils de loisirs sont ouverts en périscolaire (durant les semaines d'école) :**

- « Les P'tit Futés » à Augisey (non déclaré à la DDCSPP)
- L'accueil de Loisirs de Balanod (non déclaré à la DDCSPP)
- « Le Château » à Beaufort Orbagna
- « Les Savanturiers » à Cousance
- « La Paillote » à Saint Amour
- « Le Tipi » à Val-Sonnette

**Le mercredi, 3 accueils de loisirs sont ouverts (il s'agit également de temps périscolaire) :**

- « Le Château » à Beaufort Orbagna
- « Les Savanturiers » à Cousance
- « La Paillote » à Saint Amour

Durant les temps périscolaires, les enfants sont pris en charge avant l'école, durant la pause méridienne et après l'école. La Communauté de Communes attache une grande importance aux liens entre les écoles et les accueils de loisirs. Les directeurs d'accueils de loisirs veilleront à ce que les règles de vie au sein de leurs structures soient concordantes avec celles appliquées au sein des écoles, afin que les enfants puissent avoir des repères fixes et un cadre commun.

**3 accueils de loisirs sont ouverts durant les temps extrascolaires (durant les petites et grandes vacances) :**

- « Les Savanturiers » à Cousance : 2 semaines aux vacances d'automne (octobre/novembre), 2 semaines en hiver (février/mars), 2 semaines au printemps (avril/mai), 4 semaines en juillet et 1 semaine en août.
- « La Paillote » à Saint Amour : 2 semaines aux vacances d'automne (octobre/novembre), 2 semaines en hiver (février/mars), 2 semaines au printemps (avril/mai), 4 semaines en juillet et 1 semaine en août.
- « Le Château » à Beaufort-Orbagna : 1 semaine aux vacances d'automne (octobre/novembre), 1 semaine en hiver (février/mars), 1 semaine au printemps (avril/mai), 4 semaines en juillet et 1 semaine en août.

L'accueil de loisirs « Le Château » à Beaufort organise, en complément des semaines d'accueil de loisirs, une semaine de « stage » à chaque période de petites vacances. Ces stages se déroulent sur une semaine complète, sur le territoire de la Communauté de Communes ou en dehors.

Les horaires des accueils de loisirs sont les suivants :

Accueil Périscolaire	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi			Mercredi		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Après midi	Journée
Accueil de Loisirs d'Augisey		11h25-13h25	15h40-18h30			
Accueil de Loisirs de Balanod	7h30-8h30	11h45-13h45	16h30-18h30			
Accueil de Loisirs de Beaufort Orbagna	7h00-8h30	11h45-13h30	16h15-18h30	7h30-12h00	13h30-18h30	7h30-18h30
Accueil de Loisirs de Cousance	7h00-8h30	11h40-13h35	16h25-18h30	7h30-12h00	13h30-18h30	7h30-18h30
Accueil de Loisirs de Saint Amour	7h15-8h30	11h30-13h30	16h15-18h30	7h30-12h00	13h30-18h30	7h30-18h30
Accueil de Loisirs de Val-Sonnette	7h30-8h30	11h30-13h30	15h45-18h30	7h30-8h30	11h30-13h30	

Accueil Extrascolaire Accueils de Loisirs de Cousance et Saint Amour	Vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne					
	½ journée matin	½ journée matin + repas	½ journée après midi	½ journée après midi + repas	Journée complète sans repas	Journée complète + repas
Heures d'arrivée et de départ de la matinée	Arrivée entre 7h30 et 9h15 Départ à 12h00	Arrivée entre 7h30 et 9h15 Départ entre 13h30 et 14h00			Arrivée entre 7h30 et 9h15 Départ à 12h00	Arrivée entre 7h30 et 9h15
Heures d'arrivée et de départ de l'après midi			Arrivée entre 13h30 et 14h00 Départ entre 17h00 et 18h30	Arrivée à 12h00 Départ entre 17h00 et 18h30	Arrivée entre 13h30 et 14h00 Départ entre 17h00 et 18h30	Départ entre 16h45 et 18h30

Les tarifs sont calculés en fonction du revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition sur les revenus.  
Méthode de calcul :  $\text{revenu fiscal de référence du foyer} / 12 = \text{donne les ressources « R » prises en compte}$ .  
La facturation s'effectue « au forfait », sur chaque activité, quel que soit le temps de présence sur cette activité (cf tableau des tarifs périscolaires et extrascolaires du règlement intérieur des accueils de loisirs).

### Le Secteur Jeunes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Porte du Jura, le Secteur Jeunes « Décllic'Ados » intervient sur tout le territoire, principalement dans les communes de Val-Sonnette, Beaufort Orbagna, Cousance et Saint Amour. Le Secteur Jeunes propose des activités durant les temps scolaires, principalement les vendredi et samedi soir, ainsi que durant les temps extrascolaires (petites et grandes vacances).

Durant les temps extrascolaires, les activités sont organisées en demi-journées ou en journées complètes. Une cotisation annuelle est demandée aux familles et permet la participation aux soirées du vendredi et le samedi après-midi. Les tarifs dépendent des activités proposées, les activités culturelles ayant un tarif inférieur aux activités dites « de loisirs ».

### Les interlocuteurs des familles.

Les familles peuvent avoir 2 types d'interlocuteurs :

- Interlocuteurs techniques en priorité : directeurs ou responsable d'accueils de loisirs, responsables du Secteur Jeunes, directrice des services enfance,
- Interlocuteur politique : le vice-président en charge de l'enfance.

## 4 – Le public accueilli

### Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs de la Communauté de Communes Porte du Jura accueillent les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les enfants doivent être scolarisés pour être accueillis dans nos structures. Durant l'accueil périscolaire (matin, midi, soir durant les semaines scolaires), seuls les enfants scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes peuvent fréquenter les accueils de loisirs.

Durant les temps extrascolaires (petites et grandes vacances, ainsi que les mercredis), les enfants dont les parents résident en dehors de la Communauté de Communes peuvent également être inscrits dans les accueils de loisirs, aux séjours et aux stages.

Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire, sans discrimination sociale ou culturelle. Les enfants présentant un handicap physique ou mental pourront également être accueillis, en adaptant les modalités d'accueil (horaires, activités, groupe d'âge...).

### Le Secteur Jeunes

Le Secteur Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans, qu'ils soient scolarisés, domiciliés ou non sur le territoire de la Communauté de Communes. Tous les jeunes seront accueillis dans une démarche égalitaire, sans discrimination sociale ou culturelle. Les jeunes présentant un handicap physique ou mental pourront également être accueillis, en adaptant les modalités d'accueil (horaires, activités, groupe d'âge...).

La Communauté de Communes attache une grande importance à la notion d'ouverture sur le territoire : durant les temps extrascolaires, les enfants du territoire sont libres de fréquenter l'accueil de loisirs communautaire, le stage ou le séjour de leur choix ; il n'y a pas d'obligation à fréquenter la même structure durant les temps périscolaires et extrascolaires.

Les actions passerelles sont également encouragées entre les structures : les enfants de la crèche sont emmenés durant un temps court dans les accueils de loisirs, afin de se familiariser avec les lieux (principalement pour ceux qui auront l'âge d'entrer à l'école en septembre). Les enfants des accueils de loisirs à partir de 11 ans sont invités à fréquenter certaines actions du secteur jeunes, en préparation à l'entrée au collège.

## 5 – Les valeurs éducatives de la Communauté de Communes Porte du Jura

La Convention Internationale des Droits de l'enfant donne un cadre général de référence en la matière, plaçant l'enfant au cœur de la réflexion éducative. Ainsi, au travers de son article 29, cinq objectifs éducatifs déclinent des valeurs comme autant de repères sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

- **Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant** et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- **Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, et les principes consacrés dans la Charte des Nations unies ;
- **Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles**, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- **Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.**

Afin de compléter leur démarche éducative de proximité, les équipes articuleront leurs actions autour des six objectifs suivants :

- **Promouvoir l'entraide et la solidarité**, par des actions qui incitent à la découverte de l'autre, qui surlignent l'idée que chacun se construit dans son rapport à l'autre et aux autres, qui assurent la transmission de savoirs être respectueux de soi et des autres.  
La mise en place d'actions intergénérationnelles, d'actions passerelles entre les structures (petite enfance/accueils de loisirs, accueils de loisirs/secteur jeunes), de « parrainage » entre les petits et les grands ou autres actions innovantes sera encouragé.
- **Valoriser le respect**, dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, dans l'appréhension de la différence et des diversités, dans l'utilisation des équipements et des infrastructures.
- **Favoriser l'autonomie et la responsabilisation**, pour faire que chacun devienne un acteur capable de vivre en société, en suscitant le désir de connaissance, les savoir-faire et les savoir-être.  
La participation de l'utilisateur ou groupe d'utilisateurs doit se penser comme un processus à accompagner dans la durée, à partir d'une démarche expérimentale qui se décline par paliers : de la prise de parole à la formulation des attentes tout en développant la capacité d'écoute ; de l'expression de l'idée à la co-production d'une activité, de la définition d'une proposition à la co-organisation d'une journée d'animation ou d'une action thématique ou d'un micro-projet...  
La démarche s'adresse de manière privilégiée à des jeunes ayant une certaine pratique de l'accueil de loisirs. Les équipes pédagogiques sont incitées à mettre en œuvre des méthodes et outils particuliers qui soient adaptés et adaptables au plus près des réalités des groupes qui se constituent, pour aller progressivement vers des apprentissages organisationnels afin d'accompagner les plus anciens vers des processus de sortie s'agissant des loisirs encadrés (transition avec le Secteur Jeunes).
- **Sensibiliser à la notion de laïcité**, pour favoriser le vivre ensemble dans un espace de neutralité éducative, pour que chacun quelle que soit son origine ou ses croyances puisse trouver sa place au sein du groupe et dans les cadres d'actions proposés.

- **Proposer un apprentissage de la citoyenneté**, par l'ouverture d'espaces de discussion et de débat, par l'incitation à la prise en compte des idées et les opinions de chacun, par l'appui au développement de l'esprit d'initiative, de l'esprit critique et de tolérance.
- **Proposer un apprentissage de l'écocitoyenneté**, en organisant le fonctionnement des lieux d'accueil en respectant l'environnement, en développant la conscience écologique, l'appartenance à un environnement qui garantit son existence, ce qui implique des droits et des devoirs par rapport à son lieu de vie.

## 6 – Les moyens humains

### Les accueils de loisirs

L'équipe d'encadrement en accueil de loisirs doit être composée :

- D'au moins 50% de personnel qualifié (BPJEPS, BAFD, BAFA, CAP Petite Enfance ou équivalent)
- D'au maximum 20% de personnel non qualifié (ou 1 personne quand l'effectif est de 3 ou 4 animateurs)
- De 0% à 50% de stagiaires.

Sur la Communauté de Communes Porte du Jura, les accueils de loisirs déclarés à la DDCSPP disposent d'un directeur, qui est diplômé du BAFD si moins de 80 enfants accueillis (ce qui est le cas de Val-Sonnette) ou du BPJEPS si plus de 80 enfants accueillis (Beaufort, Cousance et Saint Amour).

Les accueils de loisirs non déclarés à la DDCSPP disposent d'un responsable (ce qui est le cas de Balanod et Augisey). Bien que n'ayant aucune obligation réglementaire, chaque directeur d'accueil de loisirs est accompagné d'un adjoint à mi-temps (Beaufort, Cousance et Val-Sonnette) ou à temps plein (Saint Amour). Les directeurs adjoints sont soit titulaires du BPJEPS ou BAFD, soit stagiaires BPEJEPS ou BAFD.

Les accueils de loisirs déclarés appliquent la réglementation en vigueur, concernant la qualification et le nombre d'animateurs nécessaires. Bien que plusieurs diplômes, titres ou certificats professionnels permettent d'animer en accueil de loisirs, nos agents sont soit « non qualifiés » (sans diplômes liés à l'animation), soit titulaires du BAFA, soit titulaire du CAP Petite Enfance.

Conformément à la réglementation en vigueur, en périscolaire (matin, midi, soir ainsi que les mercredis) les taux d'encadrements appliqués sont :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- Pour un groupe mixte (plus de 6 ans et moins de 6 ans mélangés), 1 animateur pour 10 enfants.

Dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT), un taux d'encadrement dérogatoire peut être appliqué : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Pour un groupe mixte (plus de 6 ans et moins de 6 ans mélangés), on compte 1 animateur pour 14 enfants.

Bien que disposant d'une PEDT sur la Communauté de Communes, ce taux dérogatoire ne sera pas appliqué systématiquement. Les équipes d'animation seront constituées sur la base de calcul 1/10 et 1/14. Cependant, en cas d'absence occasionnel d'un animateur (maladie, formation courte) ou en cas d'augmentation occasionnel des effectifs, le taux dérogatoire sera appliqué, afin de permettre à la Communauté de Communes d'organiser le remplacement de l'agent ou de lancer un recrutement.

Conformément à la réglementation en vigueur, en extrascolaire (petites et grandes vacances, stages, séjours) les taux d'encadrements appliqués sont :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- Pour un groupe mixte (plus de 6 ans et moins de 6 ans mélangés), 1 animateur pour 8 enfants.



En complément des directeurs, des directeurs adjoints et des animateurs, notre personnel technique intervient dans les accueils de loisirs : agents de restauration et agents d'entretien.

### Le Secteur Jeunes

Selon la réglementation en vigueur, un animateur qualifié est désigné comme référent de l'accueil. Le Secteur Jeunes accueille des jeunes de 11 à 17 ans. La réglementation impose que le taux d'encadrement des jeunes de 11 à 14 ans soit le même qu'en accueil de loisirs (1 animateur pour 12 jeunes).

## 7 – Les moyens financiers

Chaque accueil de loisirs dispose d'un budget défini pour l'année civile, qui lui est propre. Le budget de fonctionnement (frais de structures, alimentation, sorties, transports, matériel pédagogique, frais de personnels...) est élaboré par la Directrice des Services Enfance et prend en compte, dans la mesure du possible et du cadre fixé par les élus, les demandes formulées par les directeurs d'accueils de loisirs, en concordance avec leur programmation annuelle.



En complément du budget de fonctionnement, un budget d'investissement est défini pour chaque structure. Ce budget permet de financer des travaux dans les bâtiments, des réparations, des mises aux normes, l'achat de mobilier ou de matériel.

## 8 – Les moyens techniques

Chaque accueil de loisirs dispose de locaux qui leurs sont propres et/ou qui peuvent être en partie mutualisés avec les écoles. Chaque structure dispose à minima d'une salle d'animation, d'un espace de restauration (cantine) et d'un espace extérieur.

Chaque structure dispose également de matériel pédagogique que le directeur achète en fonction des projets d'activités mis en place par l'équipe d'animation. Il peut s'agir de matériel sportif (ballons, plots...), manuel (peinture, paillettes, ciseaux...), ludique (jeux, jouets) ... du matériel spécifique peut également être acquis en fonction des besoins et des projets (matériel de cirque...).

Les équipements disponibles sur la Communauté de Communes

Équipements	Augisey	Balanod	Beaufort	Cousance	Saint Amour	Val-Sonnette
Terrain rugby					2	
Terrain foot			1	1	1	
City			1	1	1	1
Gymnase			1	1	1	
Terrain tennis				1	2	
Piscine					1	
Boulodrome					1	
Parcours santé				1		
Médiathèque					1	
Bibliothèque				1		
Salle de spectacle					1	
Salle des fêtes		1		1		1
Cinéma			Caborde			
Équipements	Augisey	Balanod	Beaufort	Cousance	Saint Amour	Val-Sonnette
Monuments historiques					X	
Aires de jeux			X	X	X	X
Associations sportives			X	X	X	
Associations culturelles			X	X	X	X
Association environnementales			X	X	X	
Aide aux devoirs						

Les locaux mobilisables pour les activités périscolaires et extrascolaires

Local/lieux	Distance avec l'accueil de loisirs	Disponibilité	Remarques
<i>Salle polyvalente de Beaufort, Cousance et St Amour</i>	Beaufort 300 mètres Cousance 200 mètres St Amour 100 mètres		Salle adaptée pour des activités physiques, culturelles, présence de tables, chaises
<i>Salle de la Grenette à Cousance</i>	Environ 400 mètres	Sur réservation	Salle adaptée pour les activités culturelles (spectacles), présence de tables et chaises
<i>Parcours santé à Cousance</i>	1.5 km		
<i>Terrain de foot de Beaufort, Cousance, St Amour</i>	Beaufort 40 mètres Cousance 1km St Amour 900 mètres	Demander l'accès au club de foot	
<i>Terrains de rugby de St Amour</i>	100 à 900 mètres		
<i>Terrain de tennis de Cousance et St Amour</i>	Cousance 1km St Amour 900 mètres		
<i>City de Beaufort et St Amour</i>	Beaufort 40 mètres St Amour		
<i>Bibliothèque de Cousance</i>	600 mètres		
<i>Salle de motricité de Beaufort, Cousance, Val-Sonnette</i>	Sur place	Mutualisé avec l'école	Salle adaptée aux activités physiques
<i>Salle des associations de Beaufort</i>	130 mètres	Sur réservation	Payante
<i>Salles de réunion à Beaufort</i>	30 mètres	Sur réservation	2 salles équipées de tables et chaises dont une avec écran, vidéo projecteur et enceintes
<i>Piscine de Saint Amour</i>	1.5 km		
<i>Cinéma de la Caborde à Orbagna</i>	1.2 km de Beaufort	Sur réservation	Accessible à pied par les petits chemins sécurisés
<i>Médiathèque de St Amour</i>	St Amour 500 mètres		

## 9 – L'accueil des usagers, la relation aux familles

L'accueil des usagers se fait sans distinction, ni préjugés. En ce sens chaque enfant ou jeune est accueilli de manière personnalisée, par un animateur référent qui sait être à l'écoute, en facilitant l'échange et le dialogue.

L'accompagnement des familles se fait en faveur de la coéducation. En ce sens, il convient de conforter ou renforcer au mieux la place des familles dans la réflexion, la participation et la co-construction des cadres d'actions des accueils de loisirs. Pour ce faire, il s'agit de proposer des modalités d'accueil spécifiques propices à l'écoute des familles pour favoriser la compréhension réciproque, afin de nouer des relations constructives et de confiance entre les professionnels et les familles. Dans un second temps, les équipes doivent faire preuve d'innovation pour faciliter la participation des parents, à partir de cadres souples d'accès permettant une implication ponctuelle ou sur la durée. Pour assurer le lien, les équipes se doivent de développer un dispositif communicationnel diversifié garantissant la diffusion de l'information auprès des publics.

## 10 – Les rythmes éducatifs et la nature des activités proposées

Les cadres d'activités sont conçus de manière à être adaptés aux capacités et à l'âge des enfants et jeunes afin que chacun puisse participer.

Les rythmes prennent en compte la nature des activités proposées, les groupes d'âges, la saisonnalité et les moyens disponibles pour assurer la sécurité et le confort. Pour chacun des groupes d'âges, les temps d'activités et de repos sont ajustés, avec pour les plus jeunes des activités de courte durée alternées par des temps de repos plus fréquents. Lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les équipes pédagogiques doivent particulièrement veiller aux conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre. Durant les vacances scolaires, il convient d'anticiper l'enchaînement des activités sur les sessions hebdomadaires ou les séjours, en alternant les temps forts et les temps de récupération, les temps de concentration et de relâchement.

Il s'agit là de veiller à ce que chacun accède à l'ensemble des activités proposées pour partager un cadre éducatif mettant en valeur le faire ensemble, la réciprocité et l'entraide.

La Communauté de Communes encourage les équipes à proposer des approches pédagogiques différentes et à varier les activités : activités sportives, ludiques, artistiques, manuelles, musicales, naturalistes, culturelles...

## 11 – Les séjours de vacances et les stages

Les séjours de vacances sont des activités spécifiques qui répondent à la fois aux valeurs éducatives de la Communauté de Communes mais qui a également des objectifs éducatifs qui leurs sont propres :

- **Favoriser un temps de vacances, de plaisir, de bien-être et de détente.** Découvrir d'autres univers, d'autres rythmes, rencontrer d'autres personnes, prendre plaisir à participer à des activités collectives.
- **Permettre une expérience personnelle et unique de développement et d'apprentissage.** Profiter, en dehors du cadre familial, d'un temps de vacances pour grandir, construire sa personnalité, se développer.
- **Vivre des expériences collectives** qui favorisent l'engagement et l'autonomie (se découvrir compétent, capable de). Dans le cadre collectif, faire l'apprentissage des règles de vie sociale. Vivre des temps de participation, d'affirmation de soi, d'échange et de communication.
- **Constituer un lieu de socialisation et de mixité des publics.** Rencontrer l'autre, accepter et respecter ses différences quelles que soient ses origines, sa culture, ses capacités, ses croyances. Vivre d'autres formes de liens intergénérationnels avec les adultes.

Les stages organisés par les accueils de loisirs durant les vacances permettent de proposer aux enfants des activités diversifiées, différentes de celles organisées en accueil de loisirs. L'obligation d'inscription sur la semaine complète du stage permet de garantir la stabilité du groupe et une progression pédagogique constante. Ces stages sont organisés soit au sein des accueils de loisirs, soit dans des structures communautaires, soit dans des structures communales mises à disposition durant la semaine (gymnase, salle des fêtes...).

Les stages peuvent ainsi être itinérants sur le territoire et permettre à des enfants non habitués des accueils de loisirs extrascolaires de découvrir une nouvelle forme de loisirs éducatifs.

## 12 – Évaluation du Projet Éducatif

L'évaluation est une fonction qui consiste à porter une appréciation aussi systématique et objective que possible, sur un projet en cours ou achevé, un programme ou un ensemble de lignes d'actions, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. Il s'agit de dire si les objectifs du projet sont atteints ou non, de mesurer les effets et les impacts de ce projet (positif, négatif, sur l'équipe, sur les usagers...), de proposer des corrections.

Évaluer un projet et l'impact des actions nécessite la mise en place d'outils d'évaluation par les directeurs de structure. Il s'agit de comprendre, identifier, mesurer les effets positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, directs ou indirects d'une action sur un bénéficiaire ou sur un groupe de bénéficiaire. Il est vivement encouragé de solliciter les enfants, familles, équipes dans l'évaluation des actions.

2 types d'indicateurs sont proposés :

- Les **indicateurs quantitatifs**, qui permettent de récolter des données sous forme de nombres.
- Les **indicateurs qualitatifs** décrivent la qualité du résultat. Il s'agit de mesurer une progression, sur un temps donné.

Le projet éducatif sera évalué une fois par an, à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessous. Les directeurs des accueils de loisirs et du Secteur Jeunes seront sollicités pour compléter cette grille et échanger de vive voix avec le groupe de travail « Projet Éducatif » issu de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.

Ce qui est évalué	Type d'indicateur	Réponse		Commentaires, précisions
		✓	✗	
<b>1- Lien entre les écoles</b>				
Des rencontres formelles ont-elles été organisées avec les écoles ?	Quantitatif			
Les règles de vie sont-elles communes ou concordantes avec celles appliquées au sein de l'école ?	Qualitatif			
Comment s'organise le passage d'une structure à l'autre ? La communication entre l'école et l'accueil de loisirs est-elle suffisante ?	Qualitatif			
<b>2 - Ouverture du territoire</b>				
Des enfants d'un autre accueil de loisirs du territoire communautaire ont-ils fréquenté la structure sur le temps extrascolaire, durant un stage ou un séjour ?	Quantitatif			
Précisez le nombre d'actions concernées et le nombre d'enfants	Quantitatif			
L'accueil d'enfants en situation de handicap a-t-il pu être proposé ? Des aménagements ont-ils été nécessaires pour permettre l'accueil ? Quel a été l'impact de cet accueil ?	Quantitatif et qualitatif			
Concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap : quel a été le niveau de satisfaction des enfants et des familles ? L'équipe a-t-elle pu s'adapter ?	Qualitatif			
<b>3- Actions passerelles</b>				
Des actions passerelles ont-elles été organisées ? Précisez le nombre en commentaires	Quantitatif			
Quel a été l'impact de ces actions sur les enfants ?	Qualitatif			
<b>4- Objectifs éducatifs</b>				
<i>1- Promouvoir l'entraide et la solidarité</i> Des actions ont-elles été mises en place ?				
Précisez le type d'actions	Qualitatif			
Précisez le nombre d'actions	Quantitatif			
Quel a été l'impact de ces actions sur les enfants ?	Qualitatif			
<i>2- Valoriser le respect</i> Des actions ont-elles été mises en place ?				
Précisez le type d'actions	Qualitatif			
Précisez le nombre d'actions	Quantitatif			
Quel a été l'impact de ces actions sur les enfants ?	Qualitatif			
<i>3- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation</i> Des actions ont-elles été mises en place ?				
Précisez le type d'actions	Qualitatif			
Précisez le nombre d'actions	Quantitatif			
Quel a été l'impact de ces actions sur les enfants ?	Qualitatif			

Ce qui est évalué	Type d'indicateur	Réponse		Commentaires, précisions
		✓	✗	
<b>4- Sensibiliser à la notion de laïcité</b> Des actions ont-elles été mises en place ?				
Précisez le type d'actions	Qualitatif			
Précisez le nombre d'actions	Quantitatif			
Quel a été l'impact de ces actions sur les enfants ?	Qualitatif			
<b>5- Proposer un apprentissage de la citoyenneté</b> Des actions ont-elles été mises en place ?				
Précisez le type d'actions	Qualitatif			
Précisez le nombre d'actions	Quantitatif			
Quel a été l'impact de ces actions sur les enfants ?	Qualitatif			
<b>6- Proposer un apprentissage de l'écocitoyenneté</b> Des actions ont-elles été mises en place ?				
Précisez le type d'actions	Qualitatif			
Précisez le nombre d'actions	Quantitatif			
Quel a été l'impact de ces actions sur les enfants ?	Qualitatif			
<b>5- Moyens humains</b>				
La qualification des animateurs était-elle conforme à la réglementation durant l'année ?	Qualitatif			
Si non, des formations qualifiantes (BAFA) ont-elles pu être proposées ?	Qualitatif			
Le nombre d'animateurs était-il conforme à la réglementation durant l'année ?	Quantitatif			
Y a-t-il eu un fort taux d'absentéisme du personnel durant l'année ?	Quantitatif			
Y avait-il une bonne cohésion d'équipe ?	Qualitatif			
Y a-t-il des difficultés rencontrées en ce qui concerne les connaissances de l'équipe et la capacité à s'adapter à certaines situations ? Par exemple, pour l'accueil d'enfants difficiles, l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques, la mise en place d'activités particulières ?	Qualitatif			
Des formations ont-elles été mises en place pour l'équipe ? Si oui, lesquelles ? Quels ont été les bénéfices ?	Quantitatif et qualitatif			
<b>6- Moyens financiers</b>				
Le budget était-il en cohérence avec la programmation annuelle ?	Quantitatif			
Le budget a-t-il permis de répondre aux besoins exprimés ?	Quantitatif			
Est-ce que le suivi du budget a été réalisé durant l'année ?	Qualitatif			
<b>7- Moyens techniques</b>				
Les moyens techniques étaient-ils en cohérence avec les besoins exprimés ?	Qualitatif			
<b>8- Accueil des usagers et relation aux familles</b>				
Les familles ont-elles été impliquées dans les actions de l'accueil de loisirs ou du secteur jeunes ?	Qualitatif			
Quels outils ont été mis en place pour nouer des relations constructives et de confiance ?	Qualitatif			
Quels outils de communication ont été mis en place ?	Qualitatif			
<b>9- Rythmes éducatifs et activités</b>				
L'âge des enfants était-il pris en compte dans les activités réalisées ?	Qualitatif			
La sécurité morale et affective des enfants a-t-elle été assurée ?	Qualitatif			
Les approches pédagogiques ont-elles été variées durant l'année ? Précisez lesquelles en commentaires	Qualitatif			
<b>10- Les séjours et les stages</b>				
Combien de séjours ont été organisés ?	Quantitatif			
Combien de stage ont été organisés ?	Quantitatif			
Ces actions ont-elles permis d'atteindre les objectifs éducatifs spécifiques fixés ?	Qualitatif			

<i>Favoriser un temps de vacances, de plaisir, de bien-être et de détente</i>	Qualitatif			
<i>Permettre une expérience personnelle et unique de développement et d'apprentissage</i>	Qualitatif			
<i>Vivre des expériences collectives</i>	Qualitatif			
<i>Constituer un lieu de socialisation et de mixité des publics</i>	Qualitatif			

**Zone d'expression libre à destination des directeurs de structures pour compléter l'évaluation du Projet Éducatifs (autres critères d'évaluation, propositions, remarques...)**

Monsieur Emmanuel KLINGUER  
 Vide Président en charge de la  
 Petite Enfance, Enfance et Jeunesse